

**Conseil syndical  
Québec  
Le 23 avril 2009**

Rapport du président

Aujourd'hui, comme d'autres organisations syndicales l'ont déjà fait ou s'apprêtent à le faire, le conseil syndical ajoutera sa contribution à la formation d'un front commun intersyndical sans précédent au Québec dans les secteurs public et parapublic. Au terme d'un travail patient et méthodique, sept importantes organisations syndicales, dont cinq qui sont déjà étroitement associées au sein du Secrétariat intersyndical des services publics, ont réussi à répondre à une vieille et tenace aspiration des membres à l'unité intersyndicale la plus large, la plus cohésive, la plus articulée et la plus déterminée possible en temps de négociation. Le front commun dont il est ici question coalisera quelque 450 000 membres de la Confédération des syndicats nationaux, de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et du Secrétariat intersyndical des services publics. Le caractère inédit de ce front commun ne réside pas seulement dans le nombre de travailleuses et de travailleurs qu'il représentera, mais dans les modes de fonctionnement et le cadre stratégique qu'il se sera donnés. Le jour de l'annonce officielle de sa formation sera, au Québec, un jour historique.

Cette impressionnante conjonction des forces syndicales survient au terme d'une longue période, entamée il a quelque quarante ans, au cours de laquelle les travailleuses et les travailleurs ont vu leurs organisations s'éloigner les unes des autres, se combattre parfois férocement en temps de maraudage, souvent forcées par leur isolement à d'après compromis et se livrer parfois à des intrigues et à des compromissions qui, en fin de compte, les ont fait reculer sur tous les fronts. Aujourd'hui, devant un gouvernement qui refuse de négocier, qui comme en 2005 est soutenu par une députation majoritaire à l'Assemblée nationale, qui jouit de l'appui des médias qui réussit à conditionner l'opinion populaire contre les syndicats et qui voudra sans doute saisir l'occasion que lui offre la crise économique actuelle pour imposer d'autres reculs aux droits, aux salaires et conditions de travail, les syndicats ont compris que le contrepoids social et politique à l'hostilité gouvernementale et patronale passe nécessairement par la réunion de leurs forces. Il est important de préciser qu'il n'a pas suffi de comprendre cela pour que l'unité se réalise, puisque notre histoire syndicale est marquée par de nombreux revers qui auraient pu inspirer la quête d'unité. La misère ou l'adversité n'apportent pas à elles seules les manières de les combattre. Le front commun ne découle donc pas naturellement de la charge patronale ou gouvernementale contre les syndicats. Il est le résultat d'une prise de conscience et d'une volonté d'en finir avec le sectarisme, le défaitisme et la capitulation et surtout d'une volonté ferme de tout mettre en œuvre pour retrouver dignité et puissance.

À ce titre, il faut saluer les organisations syndicales qui, les premières, imperceptiblement, modestement et parfois maladroitement, ont préparé le terrain en jetant les premières bases de cette unité. Je crois qu'il convient aujourd'hui de saluer les trois organisations syndicales pionnières de ce mouvement, soit la Centrale des syndicats du Québec, le Syndicat de la fonction publique du Québec et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec. Elles ne se sont pas laissées abattre par l'abus législatif qu'on leur a servi en 2005. Elles ont plutôt tiré les bonnes leçons de leurs défaites et elles ont continué de croire en l'unité et d'y travailler. Notre syndicat, que d'aucuns peuvent croire entité négligeable dans le monde syndical, peut être fier d'avoir posé les premières pierres de la solidarité renaissante dans le mouvement syndical des secteurs public et parapublic.

Malgré tout le bien que l'on peut en penser, il reste à ce front commun de remplir sa mission : faire respecter le droit de négocier et obtenir que nos prochaines conditions de travail représentent la juste part qui revient aux personnes qui sont au service de la population. Ce front commun n'est pas qu'un rapprochement épisodique d'organisations syndicales. Il représente une volonté politique de sortir des ornières de chiens battus pour s'engager, tête haute, avec une approche novatrice et de nouveaux moyens, sur le chemin au bout duquel il récoltera pour ses membres la justice et la reconnaissance.

Dans une semaine, nous célébrerons la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. Cette fête est issue d'un important mouvement de grève qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 1886 dans toute l'Amérique du Nord pour l'obtention de la journée de travail de huit heures. Les 3 et 4 mai 1886, à Chicago, les manifestations ouvrières sont réprimées dans le sang. En 1888, l'American Federation of Labor (AFL) tient un congrès à Saint-Louis. Ce congrès reprend la lutte pour l'obtention de la journée de travail de huit heures, une revendication qui est par la suite endossée par les syndicats européens. Lors de ce congrès, l'AFL projette de tenir une manifestation de soutien à cette revendication, qui aura lieu partout aux États-Unis le 1<sup>er</sup> mai 1890. En 1889, l'Internationale socialiste décide de célébrer le 1<sup>er</sup> mai de chaque année sous le mot d'ordre de la journée de travail de huit heures. La première célébration du 1<sup>er</sup> mai survient donc en 1890 et elle est consacrée à l'obtention de la journée de travail de huit heures.

Depuis ces événements, le syndicalisme a beaucoup contribué à contrer l'arbitraire patronal, à hausser les salaires, à améliorer les conditions de travail et à faire adopter des lois au bénéfice de toute la population laborieuse. Même si nous traversons une période difficile et même si nous estimons parfois et avec raison que nos salaires sont trop bas et nos conditions de travail insuffisantes, il faut se rappeler que celles que nous avons sont le fruit du travail militant de millions de personnes. Les échelles salariales, les vacances, les congés de maladie, les régimes de retraite, les congés sociaux et les lois du travail ne sont pas inscrits dans le patrimoine génétique et ne sont pas éternels. Ils font partie d'un précieux héritage à défendre et à améliorer.

Cette année, alors que nous traversons une grave crise économique, il faut faire un effort particulier pour participer aux activités du 1<sup>er</sup> mai, ne serait-ce que pour affirmer que la richesse est produite par notre travail, que ce travail mérite un juste salaire et qu'ensemble nous comptons bien unir nos efforts pour que les décisions en ce sens ne soient pas laissées aux officines patronales et aux assemblées législatives.

Bonnes délibérations.

Gilles Dussault  
Président

Le 23 avril 2009